

AVIS AUX MEMBRES

No. 2019 – 125

Le 6 décembre 2019

MISE À JOUR DES VALEURS DES SEUILS ET DES SUPPLÉMENTS POUR LA MARGE SUPPLÉMENTAIRE POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

La marge supplémentaire pour le risque de liquidité couvre le risque qui survient lorsque la CDCC doit dénouer des positions à un prix différent du cours du marché.

On peut décomposer le risque de liquidité en deux composantes : le risque de liquidité intrinsèque, qui est essentiellement associé à l'écart acheteur-vendeur, et le risque de liquidité additionnel, qui est attribuable aux positions concentrées qui ne peuvent être dénouées à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur.

La méthode de calcul de la marge supplémentaire pour le risque de liquidité suppose un supplément absolu ou relatif à l'égard des positions dépassant des seuils établis au préalable.

La CDCC a mis à jour les valeurs des seuils et des suppléments. Ces nouvelles valeurs seront applicables à partir du lundi 9 décembre 2019. Le détail à propos de ces valeurs est disponible sur le site web de la CDCC.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter le service de la gestion des risques au (514) 871-3505.

Anne Fiddes
Vice-présidente, Opérations intégrées de la CDCC